AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
B. P. N° 47 - 33150 CENON-LA MORLETTE - TÉL. (56) 86.22.75 - 86.24.35
INSEE : 313244253-00016 - INSCRIPTION A LA C.A.P.P.P. N° 524 AD

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 FRANCS
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. : BORDEAUX 6702-46 X

4 AVRIL 1979 - BULLETIN TECHNIQUE N° 9 -

ARBORICULTURE

TAVELURES DU POIRIER ET DU POMMIER

Le traitement conseillé dans le précédent bulletin du 27 Mars a été généralement lessivé par les pluies. Il doit être renouvelé dès que l'état du sol permettra le passage des appareils en raison des risques persistants puisque les projections d'ascospores se poursuivent.

OIDIUM DU POMMIER

Les premières fructifications du champignon sont observées sur les bourgeons des rameaux infectés. Dans les variétés sensibles, adjoindre à la bouillie antitavelure, après avoir vérifié la compatibilité, l'un des produits suivants :

Soufre mouillable à 6 Kg/ha, binapacryl (Ambox) à 500 g/M.A/ha, bupirimate (Nimrod) à 150 g/M.A/ha, chinométhionate (Morestan) à 75 g/M.A/ha, Dinocap (nombreuses spécialités) à 250 g/M.A/ha, pyrazophos (Afugan) à 300 g/M.A/ha, triadimefon (Bayleton) à 50 g/M.A/ha, triforine (Funginex, Saprol) à 333 g/M.A/ha.

PUCERON CENDRE DU POMMIER

Envisager une intervention au stade E_2, si la présence de ce puceron est décelée. En effet, une très faible population de fondatrices à ce stade provoque généralement une infestation importante après la floraison, période où les insecticides doivent être évités en raison de leur action néfaste sur la faune auxiliaire.

Dans les vergers où la floraison débuterait au moment du traitement choisir une des matières actives ci-dessous, non toxique pour les abeilles :

Bromophos (nombreuses spécialités) à 500 g/M.A/ha, dialiphos (Torak) à 750 g/M.A/ha, diethion (Rhodocide) à 1000 g/M.A/ha, endosulfan (nombreuses spécialités) à 600 g/M.A/ha, phosalone (Azofène, Zolone) à 600 g/M.A/ha.

Si des chenilles défoliatrices sont observées, choisir de préférence l'endosulfan ou la phosalone.

.../...

PUCERONS DU PÊCHER

Dans quelques vergers, de Dordogne notamment, on observe la formation de colonies de pucerons verts. Intervenir après floraison si l'on rencontre au moins 7 % de rameaux habités. Dans le cas contraire, il est préférable de s'abstenir pour ne pas détruire la faune auxiliaire.

MONILIA DU PRUNIER

Dans les vergers sensibles aux attaques de monilia sur fleurs, nous rappelons qu'un premier traitement doit être effectué au stade DE (apparition des étamines). Dans les situation bien exposées, le stade E.F (début floraison) pourrait être atteint dans les prochains jours. On effectuera alors une seconde pulvérisation.

Dans la liste des matières actives utilisables, mentionnée dans le bulletin n° 7, ajouter l'iprodione (Rovral) à 1 Kg 500 de produit commercial/ha.

VITICULTURE

Dans le tableau des produits anti-mildiou paru dans le bulletin précédent, il convient d'ajouter dans les produits à base de curzate, avec les mêmes caractéristiques d'action, le Syphal (curzate + cuivre + captafol).

CULTURES LEGUMIERES

FRAISIERS

Dans les cultures sous abri où la pleine floraison est atteinte, on effectuera un second traitement contre la pourriture grise.

Ailleurs, on attendra l'apparition des premières fleurs (stade D.E) pour effectuer un premier traitement.

Dans certaines parcelles, des populations parfois importantes de pucerons sont observées. Dans ces situations, on choisira un aphicide utilisable en cultures légumières et non toxique pour les abeilles si la floraison est amorcée.

GRANDES CULTURES

COLZA

Les cultures les plus avancées sont parvenues au stade F_1 (premières fleurs ouvertes). D'une façon générale, la floraison va intervenir dès le retour du beau temps.

Nous rappelons que, seuls les insecticides "non dangereux pour les abeilles" sont autorisés du stade F_1 au stade G_1/G_2. Même avec ces derniers produits éviter de traiter aux heures de butinage.

.../...

Méligèthes : les captures se poursuivent sur l'ensemble des cultures. Le seuil de tolérance sera abaissé de 1 méligèthe par plante à 2 - 3 méligèthes par hampe florale sur les parcelles dépassant le stade E (tiges de plus de 20 cm, boutons séparés, premières fleurs prêtes à s'ouvrir), les comptages s'opérant comme indiqué dans notre bulletin n° 5 du 14 Mars.

Charançons des siliques : aucune capture nouvelle depuis le 19 mars. Seuil de tolérance : 1 charançon par hampe florale du stade D_1 au stade G_4 (10 premières siliques bosselées).

Pucerons cendrés du chou : quelques colonies sont observées. En cas de présence de ce puceron sur des parcelles devant être traitées contre méligèthes ou charançons, on se réfèrera au tableau qui suit pour le choix des insecticides. Un traitement spécifique contre les pucerons ne se justifierait que si l'on observait plus de 2 colonies au mètre carré.

INSECTICIDES NON DANGEREUX POUR LES ABEILLES AUTORISES SUR COLZA

Matières actives (M.A.)	Spécialités commerciales	Dose M.A en g/ha		Action sur pucerons
		Méligèthes	charançons des siliques	
dialiphos	Torak E, Torak NF	600	600	oui
dialiphos + endosulfan	Fendik	216 + 175	216 + 175	oui
endosulfan	nombreuses	250	600	oui
phosalone	Azofène (2 formules) Zolone (3 formules)	1000	1200	oui
toxaphène ou polychlorocamphane	Phénoryl Sopraphène 75	2250	4000	-
diéthion	Thylemox poudre Rhodocide	-	-	750
pirimicarbe	Pirimor	-	-	250

CEREALES D'HIVER

Rhynchosporiose de l'orge :

Cette maladie est déjà présente sur presque toutes les parcelles

.../...

P309

d'orge et d'escourgeon suivies dans le réseau "céréales" ou visitées ces derniers jours. Compte tenu des retards de végétation affectant cette culture (redressement, début montaison), on attendra de mieux connaître l'état sanitaire, notamment maladies du pied, avant de décider d'appliquer un fongicide. On peut intervenir contre cette maladie jusqu'au gonflement.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie,
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"AQUITAINE",

M. LARGE

Imprimerie de la Station de BORDEAUX
Directeur - Gérant : P. JOURNET